



Ligue Régionale d'Occitanie de Basketball

Siège social : Maison du Basket - 36 avenue de l'Hers – 31500 TOULOUSE

Antenne : Chemin des Jardins de Maguelone – 34970 MAURIN

COMMISSION REGIONALE DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

Mercredi 17 juin 2020

PROCES VERBAL

Les membres de la Commission Régionale de Surveillance des Opérations Electorales de la Ligue Régionale d'Occitanie de Basketball se sont réunis par visioconférence sur convocation du Directeur Territorial.

Il a été établi une feuille de présence. Elle permet de constater que **7 membres sont présents sur 7**.



Présents ou Représentés :

Mesdames Marie-Annick BOURDIOL, Yamina ALONSO, Hélène MARTIN et Isabelle MORGAND

Messieurs Maurice TEULIER, Gérard DELPECH, Jean-Claude CAUMONTAT, Robert MARTIN, Michel DESTRAIN, Philippe CALLOT et Eric RODRIGUEZ.

Excusées : Anne-Lise PY et Zoulika SALGUES

Absents : ----



Numéro d'annexe	Titre
1	Tableau des candidatures reçues / liste provisoire des candidats au 17/06/2020
2	Tableaux des clubs, des voix au 31 mars 2020 et Répartition des mandats / procuration
3	Liste des clubs pour les délégués fédéraux à élire lors de l'AG



Le Directeur Territorial ouvre la séance à 14h00 en indiquant que la Commission Régionale de Surveillance des Opérations Electorales (CRSOE) est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rappels règlementaires
2. Validation des candidatures reçues au 17 juin 2020
3. Validation des clubs, des voix au 31 mars 2020 et de la répartition des mandats / procurations
4. Prochaines échéances de la Commission



Après avoir souhaité la bienvenue aux membres présents, le Directeur Territorial ouvre la séance de la Commission à 14h02. Il informe les membres de la validation de la modification de la date de l'AG de la Ligue (12 septembre 2020 au centre des congrès Le Dôme à Carcassonne), des deux prorogations des dates de dépôt des candidatures aux postes de membres du Comité Directeur Régional. Il termine en faisant un tour des divers représentants et membres de la commission.

1/ Rappels réglementaires

La commission électorale est composée de membres et de deux assesseurs (les 2 secrétaires de la Ligue). Les membres ont été proposés par chaque comité auquel vient s'ajouter le Directeur Territorial en tant que Président de la Commission. La composition a été validée par le Comité Directeur Régional du février 2020, de la manière suivante :

Composition de la commission :

- | | | |
|-------------------------------------|---------------------------|----------------------------------|
| • Président de la Commission : | M. Eric RODRIGUEZ | Directeur Territorial OCC |
| • Vice-Président de la Commission : | M. Maurice TEULIER | représentant le territoire 1248 |
| • Membres : | M. Gérard DELPECH | représentant le territoire 0009 |
| | Mme Marie-Annick BOURDIOL | représentante le territoire 0030 |
| | Mme Yamina ALONSO | représentante le territoire 0031 |
| | M. Jean-Claude CAUMONTAT | représentant le territoire 0032 |
| | Mme Zoulika SALGUES | représentante le territoire 0034 |
| | M. Robert MARTIN | représentant le territoire 0065 |
| | Mme Anne-Lise PY | représentante le territoire 0081 |
| | M. Michel DESTRAIN | représentant le territoire 1166 |
| | M. Philippe CALLOT | représentant le territoire 4682 |
| • Assesseurs : | Mme Hélène MARTIN | Secrétaire Administrative OCC |
| | Mme Isabelle MORGAND | Secrétaire Comptable OCC |

Rôle et décision de la Commission Electorale :

- Validation de la conformité des candidatures,
- Validation de la liste des clubs, des voix et des votants (calcul des voix : nombre de licenciés au 31 mars 2018),
- Décision prise à l'unanimité sous la condition de la présence de la moitié des membres
- Réalisation et diffusion des P.V. de la Commission Electorale.

Rappels des Statuts de la Ligue Régionale sur les membres du Comité Directeur Régional :

- 25 membres dont 1 médecin, un représentant issu de chacun des 10 territoires de la ligue et au regard du pourcentage de féminisation de 10 femmes (à minima)

Informations sur les procédures des élections :

- La FFBB prend en charge pour chaque ligue régionale un prestataire UBIQUS afin d'utiliser des terminaux pour un vote électronique (un terminal = un votant)
- Création par la Commission d'une liste des candidats établie par ordre alphabétique avec les différents critères : Médecin / Territoire / Genre
- Elections :
 - Au 1^{er} tour, les candidats ayant obtenu la majorité des voix présentes ou représentées :
 - Au 2^{ème} tour, dans l'ordre des voix obtenus
- Pourvoi des places (dans cet ordre) :
 - Pourvoi de la place de Médecin
 - Pourvoi des places pour représenter les territoires (10)
 - Pourvoi des places féminines restantes (jusqu'à 10)
 - Pourvoi des places restantes et non-critérisées

Eric RODRIGUEZ demande à :

- Marie-Annick une lettre de l'alphabet : elle choisit la lettre F
- Michel un nombre entre 1 et 26 : il choisit 13
- Robert un choix entre montant ou descendant : il choisit descendant

Eric RODRIGUEZ précise que ces choix vont déterminer la lettre qui débutera la liste numérotée des candidats. Il partage son tableau et cela donne la lettre « R ». Donc la liste des candidats sera numérotée dans l'ordre alphabétique à partir de la lettre « R ». La Commission valide le choix ainsi déterminé.

2/ Validation des candidatures reçues au 17 juin 2020

La Commission contrôle individuellement chaque candidature et statue sur chaque candidat.

Suite aux études des candidatures, la Commission décide à l'unanimité de valider les 29 candidatures reçues. Eric RODRIGUEZ établit la liste numérotée en fonction de la lettre « R » :

N°	NOM	Prénom	Comité	Association	Sexe	Médecin
1	RODRIGUEZ	Christophe	0065 - Hautes-Pyrénées	Comité (HA65)	M	non
2	SANS	Eric	0009 - Ariège	COQUELICOT LEZATOIS	M	non
3	SANTOS-ROUSSEAU	David	0031 - Haute-Garonne	BASKET CLUB LEGUEVINOIS	M	non
4	VILAPLANA	Sandrine	1166 - Aude/Pyrénées-Orientales	PERPIGNAN Le SOLER MB	F	non
5	AVAL	Gérard	1166 - Aude/Pyrénées-Orientales	SO CARCASSONNE	M	non
6	BAUDOUX	Paul	0031 - Haute-Garonne	BASKET MERVILOIS	M	OUI
7	CHAPPAT	Huguette	4682 - Quercy Garonne	PRAYSSAC BASKET CLUB	F	non
8	COMBES	Christine	0030 - Gard	Connaux Mistral Club	F	non
9	COMBES	Jean-Luc	0030 - Gard	Connaux Mistral Club	M	non
10	DESBOIS	Brigitte	4682 - Quercy Garonne	SA CAUSSADE	F	non
11	DESSAINT	Jean-Jacques	0034 - Hérault	ASSOCIATION BASKET SAUVIAN SERIGNAN LITTORAL	M	non
12	DUBOURG	Maryline	0032 - Gers	BASKET CLUB COURRENSAN	F	non
13	DUPREY	David	0034 - Hérault	BASKET LATTES MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE ASSOCIATION	M	non
14	EMERY	Cathie	0032 - Gers	BASKET CLUB L'ISLOIS	F	non
15	FERRIER	Magali	0034 - Hérault	Comité (HA34)	F	non
16	FOURNIER	Quentin	1166 - Aude/Pyrénées-Orientales	SALSES LE CHATEAU BC	M	non
17	GANDOLFO	Bernard	1166 - Aude/Pyrénées-Orientales	SO COURSON Grand Narbonne	M	non
18	HAETTY	Bruno	0031 - Haute-Garonne	Ouest Toulousain Basket	M	non
19	JORDAN	Véronique	1166 - Aude/Pyrénées-Orientales	PERPIGNAN Le SOLER MB	F	non
20	LACAZE	Laurent	0031 - Haute-Garonne	J. SP.CUGNALAISE	M	non
21	LACHAUD	Jean-Luc	0031 - Haute-Garonne	J. SP.CUGNALAISE	M	non
22	LAVAL	Dominique	0032 - Gers	Basket Elusa Club	M	non
23	MARITON	Bruno	1166 - Aude/Pyrénées-Orientales	Ent. Vallespir B	M	non
24	MILLAN	Olivier	1166 - Aude/Pyrénées-Orientales	SO COURSON Grand Narbonne	M	non
25	NAVARRO	Georges	1166 - Aude/Pyrénées-Orientales	BC RIVESALTES	M	non
26	NEBOUT	Gérard	0031 - Haute-Garonne	Comité (HA31)	M	non
27	PENAVAYRE	Bernard	0031 - Haute-Garonne	VACQUIERS BOULOC BASKET	M	non
28	PUEL	Alain	1248 - Aveyron/Lozère	RODEZ BASKET AVEYRON	M	non
29	PY	Patrice	0081 - Tarn	SC GRAULHET	M	non

29 candidatures validées réparties comme suit :

CANDIDATURES RECUES AU 17/06/2020	NOMBRE ET CRITERES				
	Comités	Nombre	M	F	Médecin
0009 - Ariège	1	1			
0030 - Gard	2	1	1		
0031 - Haute-Garonne	7	6			1
0032 - Gers	3	1	2		
0034 - Hérault	3	2	1		
0065 - Hautes-Pyrénées	1	1			
0081 - Tarn	1	1			
1166 - Aude/Pyrénées-Orientales	8	6	2		
1248 - Aveyron/Lozère	1	1			
4682 - Quercy Garonne	2		2		
TOTAL	29	20	8	1	

Si aucune autre candidature n'arrive, les élections pour les 25 postes du Comité Directeur Régional pourront élire pour le mandat 2020/2024 seulement 23 membres lors de l'AG 2020. Il restera à élire deux membres féminines lors de l'AG suivante (à savoir l'AG 2021).

3/ Validation des clubs, des voix et de la répartition des mandats

Le Directeur Territorial présente un tableau contenant tous les clubs de la région, le nombre de licenciés arrêtés au 31 mars 2020, le type de club, la possibilité d'utiliser un procuration ou pas et leur participation pour les élections des délégués fédéraux à l'AG FFBB.

Le nombre de licenciés arrêtés au 31 mars 2020 détermine le nombre de voix pour le club. Eric RODRIGUEZ rappelle que seulement les clubs votent à une AG Régionale (les établissements et les licenciés individuels ne participent pas aux votes).

Le type de club est déterminé en fonction du niveau de pratique de l'équipe Seniors et des équipes Jeunes Région ; ainsi 5 types de club existent sur le tableau : Senior National, Senior Régional, Jeune Régional, Senior Pré-Régional et Département – Autres.

Tous les clubs peuvent bénéficier d'un mandat (pour rappel : un-e président-e peut émettre un mandat à un-e licencié-e du club de plus de 16 ans pour représenter le club lors de l'AG) . Ce mandat peut être présenté et remis lors de l'émargement de l'AG.

Seulement les clubs classés « Département – Autres » peuvent établir une procuration à un autre votant pour les représenter lors de l'AG, sauf que cette procuration doit être arrivée à la Ligue soit en LRAR, soit en remise en main propre pour le vendredi 11 septembre 2020 à 18h00. Cette procuration permet une représentation par un votant d'un autre club.

Le nombre de voix total pour l'AG 2020 sera donc de 35 460 voix réparties sur les 286 clubs.

25 clubs participeront à l'élection des délégués fédéraux.

108 clubs pourront bénéficier du système de la procuration.

Il est rappelé que les clubs qui sont en situation de dettes fédérales, régionales et/ou départementales ne pourront pas voter. Suite aux dispositions fédérales COVID, il a été rappelé que cette situation sera établie au 30/06/2020 pour l'AG du 12 septembre 2020. En regardant le tableau ligne par ligne, la commission est au courant que les clubs suivants sont en situation de dettes et risquent de ne pas pouvoir participer aux votes de l'AG :

0034 – B. Lattes Montpellier M.M.A. / ARM GBC

0065 – Artagnan BC

1166 – US Canohes B. / Perpignan Le Soler M.B.

Eric RODRIGUEZ précise que cette situation sera confirmée après la date du 30/06/2020.

Eric RODRIGUEZ informe que les votants (présidents ou co-présidents) seront aussi intégrés dans le tableau final après que les comités auront finalisés les affiliations et les corrections pour les présidences des clubs.

Ce tableau est validé à l'unanimité.

4/ Prochaines échéances de la Commission

Eric RODRIGUEZ rappelle que la commission aura à statuer sur :

- des candidatures qui pourraient arriver,
- le tableau des VOTANTS,
- les candidatures pour les délégués fédéraux (clôture le 28/06/2020),
- les clubs interdit de vote pour raison de dettes,
- les documents finaux diffusés aux clubs au moins 10 jours avant l'AG,
- toutes demandes émises par les candidats.

Pour cela, il précise que les membres risquent d'être consulté à distance durant la période de Juillet/Août et en fonction des besoins, une autre réunion en visioconférence aura lieu.

Enfin, il rappelle que les membres de la commission seront présents sur l'AG pour le contrôle, la surveillance et les éventuels litiges le jour même de l'AG. Les membres seront affectés à la distribution ou à aider la distribution des moyens de vote. Il précise que le jour même, Maurice TEULIER et lui seront présents et en réserve pour tous les

litiges et éventuelles formalités avec le prestataire fédéral, la signature des PV, la récupération de documents obligatoires (tels que le retrait de candidature, la vérification d'identité (licence à jour), autres...).

Suite à une demande, la procédure du vote et du contrôle du vote sera mis soit en annexe, soit communiquer en amont de la prochaine réunion pour que tous les membres puissent l'étudier et questionner avant l'AG sur des points particuliers pour éviter des incompréhensions.



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président de la commission déclare la séance levée à 15h28.



Fait à TOULOUSE (31), le 18 juin 2020.

A handwritten signature in brown ink, appearing to read 'Eric Rodriguez', with a large flourish underneath.

**Le Directeur Territorial,
Président de la C.R.S.O.E.
Eric RODRIGUEZ**